

## Les épargnants ne comprennent pas le CELI

8 août 2011 | 10h52

- ARGENT

[Simon Lord](#)

Argent

Les règles régissant le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) sont complexes et les Canadiens n'y comprennent rien, ou presque. En conséquence, ils paient de coûteuses pénalités et de l'impôt en trop. La confusion est telle que l'ombudsman des contribuables du Canada vient de publier un rapport afin de redresser la situation.



« Le CELI est rapidement devenu très populaire. Mais depuis plusieurs mois, 72 000 personnes au pays se sont vu imposer des pénalités pour avoir trop cotisé à leur compte. De nombreuses personnes nous ont appelés pour se plaindre. Ils n'y comprennent rien », dit J. Paul Dubé, ombudsman des contribuables du Canada.

La limite maximale de contribution à un CELI, au terme d'une année financière, est de 5000\$. Il est possible de retirer les montants à n'importe quel moment.

Toutefois, il est interdit d'en rajouter avant le premier janvier suivant, sous peine de dépasser le montant admissible maximum et de payer une pénalité s'élevant à 1 % d'intérêt par mois sur le montant contribué en trop.

« Disons que vous avez 5000\$ dans votre CELI. Vous le retirez pour aller en voyage en Grèce », illustre Fabien Major, planificateur financier et président de Major Gestion d'Actifs.

« À votre retour, votre patron vous offre un bonus du même montant, que vous utilisez pour regarnir votre CELI. Vous venez de dépasser de 5000\$ la limite permise », ajoute-t-il. À 1 % d'intérêt mensuel pendant 12 mois, cela représente une pénalité de 600\$.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) « aurait dû être plus prévoyante et prendre l'initiative en informant les Canadiens des conséquences fiscales du CELI », estime M. Dubé.

Depuis janvier 2009, plus de 4,8 millions de Canadiens ont ouvert un CELI. Ils y ont investi plus de 19 G\$ au total.

## **Impôt volontaire**

Soit par ignorance des règles, ou simplement parce qu'ils ne connaissent pas le programme, plusieurs épargnants n'utilisent pas leurs droits de cotisation au CELI. Une erreur qui coûte cher en impôts, rappelle Fabien Major.

« Prenons par exemple une famille typique de quatre personnes avec deux enfants dans la vingtaine et gagnant un revenu total de 70 000\$ », dit-il.

« Ils ont le droit de mettre 60 000\$ dans un CELI, puisque les contributions non utilisées depuis l'implantation du programme, en 2009, s'accumulent. S'ils épargnent ce montant dans un fonds de placement non enregistré et remportent 5% d'intérêt, donc 3000\$, ils viennent de payer 1500\$ d'impôt en trop », insiste M. Major.

## **Ottawa bougera**

Le gouvernement a, en quelque sorte, admis son erreur concernant la complexité et le manque d'information au sujet des CELI.

« L'ARC considère le rapport de l'ombudsman comme une occasion d'améliorer les services offerts aux Canadiens », a expliqué l'agence, par voie de communiqué.

Des modifications seront apportées au site web sur le CELI et « mettront en évidence les renseignements importants que les Canadiens doivent connaître » sur la manière de fonctionner de ce véhicule d'épargne.